

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3153

29 octobre 2014

SOMMAIRE

AD Investment S.A.	151302	Nador Invest S.A.	151302
Brembo Corporate S.A.	151298	Nettoyage Service Sàrl	151302
BUILD-CONCEPT Immobilière S.A. ...	151298	NorCab 1 S.à r.l.	151303
Caiman Investissements S.A.	151299	Nore Acquisitions S.à r.l.	151299
Caymus Holding S.à r.l.	151298	Occidental Royal Holding	151307
C Capital S.à r.l.	151305	Ochs Sàrl	151307
C.M. Attert, S.à r.l.	151301	Olympos Energy S.A.	151307
CM Consulting S.à r.l.	151301	Patron Grasmoor S.à r.l.	151323
Delphi Asia Pacific S.à r.l.	151303	PBP Real Estate S.A.	151306
EPCap Ré S.A.	151303	Red Kite Holding S.A.	151307
EYSD Limited and Partners SCS	151299	Romulex S.A.	151298
Freedom Luxembourg Investor S.à r.l. ..	151329	Seema Management S.à r.l.	151306
Gerlach Investments S.à r.l.	151300	Soares-Goncalves S.à r.l.	151300
Golding Private Debt Sicav-Fis VIII	151298	Société d'Etudes Luxembourgeoises et	
Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l. ..	151305	d'Administration	151307
International Real Estate Corporation Hol-		Solusion SA	151300
dings S.A.	151308	Sterling Testing S.à r.l.	151309
Isanne S.à r.l.	151304	TC Investments II S.à r.l.	151305
José Gan S.A.	151301	TransEuropean Property Holdings (Lu-	
JS Interior Design S.à r.l.	151306	xembourg) III Sàrl	151304
Key Immobilière S.à r.l.	151301	T-Systems Luxembourg SA	151305
KFC North America S.à r.l.	151313	Violet Investments S.à r.l.	151300
KMU Portfolio S.A.	151306	Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l.	151304
Lesing Baltic Investment S. à r. l.	151301	Word Lux S.A.	151299
Mirabelle Investments S.à r.l.	151299	Yopla International S.A.	151302

Brembo Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BREMBO CORPORATE S.A

Référence de publication: 2014147209/10.

(140167483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

BUILD-CONCEPT Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 162.509.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014147211/10.

(140168455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 73.925.211,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147222/11.

(140167793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Golding Private Debt Sicav-Fis VIII, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.956.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147377/11.

(140168074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Romulex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.001.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 16 septembre 2014

Monsieur François BROUXEL, Administrateur de la Société, est nommé à la fonction de Président du Conseil d'administration de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147686/12.

(140168409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Nore Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.901.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147593/10.

(140167809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Mirabelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.648.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68971 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014147579/10.

(140167696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Caiman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 96.282.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAIMAN INVESTISSEMENT SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2014148654/11.

(140169494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

EYSD Limited and Partners SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 95.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, établis en dollars américains, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148756/11.

(140169390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Word Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 81.486.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORD LUX S.A.
Giacchino GALIONE / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014149209/12.

(140170138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Solusion SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 145.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149142/10.

(140169957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Soares-Goncalves S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5408 Bous, 23B, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.964.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149138/10.

(140169603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Gerlach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 152.320,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 172.073.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Gerlach Investments S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2014149453/14.

(140170871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Violet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.649.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 25 septembre 2014

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B.
3. M. Alain Emile Victor RENARD, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, a été nommé comme gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Veuillez noter que le nom de l'Associé a changé:

Ancien nom: NNK-AKTIVE OPEN JOINT STOCK COMPANY

Nouveau nom: OPEN JOINT STOCK COMPANY IPC-AKTIVE

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Violet Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014149197/20.

(140169902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

C.M. Attert, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 15-17, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 34.218.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014147990/9.
(140169208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

José Gan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 69, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 62.136.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Gasperich, le 23/09/2014.
Référence de publication: 2014148918/10.
(140169841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Key Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 650.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 166.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014148925/10.
(140169775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Signature.

Lesing Baltic Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 138.255.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2014.
Référence de publication: 2014148960/10.
(140169521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

CM Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 169.153.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014149373/13.
(140170278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

AD Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 163.175.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014148553/9.
(140169411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Nador Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 144.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour NADOR INVEST S.A.
Référence de publication: 2014149020/10.
(140169986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Nettoyage Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4135 Esch-sur-Alzette, 15, rue Saint Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.957.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.
Référence de publication: 2014149024/10.
(140169379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Yopla International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 188.613.

Procès-verbal des décisions de l'administrateur unique du 1^{er} septembre 2014

L'an deux mille quatorze

Le 1^{er} Septembre A 18h30

L'Administrateur Unique présent, Madame GUILLOUX Stephanie, déclare en sa qualité d'Administrateur Unique.

Ordre du jour:

- Transfert du Siège social de la société YOPLA INTERNATIONAL SA

Décision:

Première décision

Le Siège Social, actuellement au 2, bd Jules Salentiny, L-2511 Luxembourg, sera transféré le 1^{er} septembre 2014 au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg en conformité avec les statuts: «Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'Administration de la Société, ou dans le cas d'un Administrateur Unique par simple décision de l'Administrateur Unique.»

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'Administrateur Unique

Stephanie GUILLOUX
Administrateur Unique

Référence de publication: 2014149242/23.

(140169685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

EPCap Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 108.884.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 septembre 2014.
Référence de publication: 2014146677/10.
(140167411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 113.733.

—
Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2005, acte
publié au Mémorial C no 785
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NorCab 1 S.à r.l.
Dominique Le Gal
Manager A

Référence de publication: 2014149593/14.
(140170416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Delphi Asia Pacific S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 228.781.517,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 177.561.

EXTRAIT

En date du 5 septembre 2014, les associés de la Société, Delphi International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.704 et Delphi Global Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.796, ont approuvé (i) la démission de M. Jason Michael HOLLAR de son poste de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 5 septembre 2014 et (ii) la nomination de M. Joseph Russell MASSARO, né le 9 décembre 1969 à Arlington, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5725 Delphi Drive, 48098 Troy, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société, avec effet à compter du 5 septembre 2014 et pour une durée illimitée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. David Matthew SHERBIN, gérant de catégorie A;
- M. Bradley Allan SPIEGEL, gérant de catégorie A;
- M. Jean-Michel PAUMIER, gérant de catégorie B; et
- M. Joseph Russell MASSARO, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014149223/28.
(140168750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

TransEuropean Property Holdings (Luxembourg) III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.682.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2014149719/13.

(140170642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Isanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.176.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Isanne S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014149505/15.

(140170554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Wedco Two (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.508,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.216.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2014, Wedco International Holdings, Inc., une société constituée selon les lois de l'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 2711, Centerville Road, Corporation Service Company, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès de la Division of Corporations of Delaware sous le numéro 4653170 a transféré les 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, qu'elle détenait dans le capital social de la Société à Wedco Global Ventures LLP, un limited liability partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro OC394464, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Two LP, un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social sis au Queen Caroline Street, Hammersmith, Londres W6 9PE, Royaume-Uni.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose depuis le 23 septembre 2014 comme suit:

- Wedco Global Ventures LLP, agissant en qualité d'associé commandité de Wedco Global Ventures Two LP: 12.508 (douze mille cinq cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014149790/26.

(140169855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

TC Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 162.207.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014149171/9.

(140169329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

T-Systems Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 87.243.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. September 2014.

Référence de publication: 2014149154/11.

(140170114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 159.784.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Goodrich Luxembourg Holding S.à r.l.

Christiaan van Arkel

Gérant

Référence de publication: 2014149455/14.

(140170414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

C Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.920.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 22 septembre 2014 que la Société a pris acte de la démission de Monsieur Manlio Vaiana en tant que gérant de la Société avec effet au 22 septembre 2014 et a nommé avec effet au 22 septembre 2014 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Tomas Lichy, né le 25 novembre 1972 à Ostrava, République Tchèque et résidant professionnellement au 2-4, me Beck, L-1222 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société; et

- Monsieur Iain Macleod, né le 8 août 1955 à Glasgow, Royaume-Uni et résidant professionnellement au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014149237/20.

(140169477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

KMU Portfolio S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.529.

Le bilan de la Société au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour KMU Portfolio S.A.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014149531/12.

(140170861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

JS Interior Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 12, Hondsbréck.
R.C.S. Luxembourg B 140.622.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014149519/13.

(140170615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 13.677.707,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Constituée par devant Me Paul Friders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 2007, acte publié
au Mémorial C no 425

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seema Management S.à r.l.

Dominique Le Gal

Manager A

Référence de publication: 2014149667/14.

(140170418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

PBP Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 187.814.

MIT SOFORTIGER WIRKUNG IST DIE BISHERIGE ALLEINVERWALTERIN DER GESELLSCHAFT VON IHREM
AMT ABERUFEN:

1. FRAU PATRICIA POSS

ZUM NEUEN ALLEINVERALTER WIRD MIT SOFORTIGER UND UNBEGRENZTER WIRKUNG

1. HERR ROBERT PROJIC, GESCHÄFTSANSÄSSIG 10 RUE JEAN BAPTISTE ESCH IN 1473 LUXEMBOURG, LU-
XEMBOURG

BESTELT.

SCHENGEN, den 22.09.2014.

ROBERT PROJIC.

Référence de publication: 2014149226/15.

(140168983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Olympos Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 125.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149610/10.

(140170465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

SELDA, Société d'Etudes Luxembourgeoises et d'Administration, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18/09/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014149673/10.

(140170625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Ochs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 105.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Heinrich-Werner Ochs.

Référence de publication: 2014149609/11.

(140170609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Red Kite Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Red Kite Holding S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014149644/11.

(140170641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Les comptes consolidés de la société mère au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OCCIDENTAL ROYAL HOLDING**Un mandataire*

Référence de publication: 2014149608/12.

(140170489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

I.R.E.C. S.A., International Real Estate Corporation Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 28.304.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaire de la société anonyme "International Real Estate Corporation Holdings S.A., en abrégé I.R.E.C. S.A.", ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.304, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 1^{er} juin 1988, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 236 du 5 septembre 1988, ci-après dénommée la «Société».

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 juin 2014, lequel acte est en cours de publication au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer (le "Président"),

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles EMOND, prénommé.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par eux, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents ou par leur mandataire, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes;
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
5. Divers.

II. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de dissoudre la société anonyme International Real Estate Corporation Holdings S.A., en abrégé I.R.E.C. S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de mettre en liquidation la société anonyme International Real Estate Corporation Holdings S.A., en abrégé I.R.E.C. S.A..

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de nommer la société TAX CONSULT, avec siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 113.223, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à mille deux cents euros (1.200.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prénommés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Emond, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41630. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144844/72.

(140165076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 201.601,61.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of September, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Sterling Testing S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, with a share capital of EUR 201,601.71 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 158005 (the Company).

There appeared:

1. Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust, acting by its trustee Appleby Trust (Jersey) Limited, a limited partnership existing under the laws of Jersey, with its registered office at 13-14, Esplanade, JE - JE1 1BD St Helier, Jersey, and registered with the Jersey Trade Register under the number 21755 (hereafter referred to as EBT);

2. Joshua Gregg, residing at 1144, Katella Street, USA - CA 92651 Laguna Beach, United States of America;

3. Colin Speedie, residing at 15314, Woodlawn Manor Court, USA - TA 77429 Cypress, United States of America;

4. Chan Hau Chong, residing at 20, Heston Walk, Oxley Park, GB - MK44JP Milton Keynes, United Kingdom;

5. Hendrik Sluiters, residing at 1428 Barlow Ct., Palm Beach Gardens, FL 33410, United States of America;

6. Thomas David Shipley, residing at 8, Church Street, GB - DN9 2HY Haxey, Doncaster, United Kingdom;

7. Jeffrey Stuart Joyce, residing at 3415, Rosewood Lane N, USA - 55441 Plymouth, United States of America;

8. Michael Nakonechny, residing at 1245, Cobblers Crossing, USA - IL 60120 Elgin, United States of America;

9. Matthew White, residing at 1, Park Farm Byre, Kennington Road, GB - OX14 2JW Radley, Oxon, United Kingdom;

10. Joanne Patricia Martin, residing at 150, North Road, GB - SG14 2BZ Hertford, United Kingdom;

11. Matthew Giesler, residing at 619 E, Cheval Drive, USA - SC 29708 Fort Mill, United States of America;

12. Robbert Jan Steenks, residing at 215, De Kempenaerstraat, NL - NL 1051 DC Amsterdam, Netherlands;

13. Arnout Lijesen, residing at 4201, Grimes Ave. S., USA - 55416 Edina, United States of America;

14. Michael Janssen, residing at 20345, Ellen Drive, USA - MI 48152 Livonia, United States of America;

15. Christopher La Mothe, residing at 7950, Spring Mill Road, USA - IN 46260, Indianapolis, United States of America;

16. Albert Lenderink, residing at 2, Harderstraat, NL-7559 HK Hengelo, Netherlands;

17. Eelco A.W. Niermeijer (co-trustee), acting for The Niermeijer 2001 Family Trust dated 08/23/01, residing at 30900, Rancho Viejo Road, building c/o Verano & Verano, Suite 145, USA - CA 92675 San Juan Capistrano, United States of America;

18. Christine B. Niermeijer-Paterson (co-trustee), acting for The Niermeijer 2001 Family Trust dated 08/23/01, residing at 30900, Rancho Viejo Road, Building c/o Vernao & Verano, Suite 145 USA - CA 92675 San Juan Capistrano, United States of America; and

19. Kevin Murphy, residing at 338, St Joseph Avenue, USA - CA 90814 Long Beach, United States of America; and

20. Hilario Maldonado Casillas, residing at 7416, S. 27th Avenue, USA - 85041 Phoenix, United States of America, (the parties listed under items 1. to 20. above are each a Shareholder and are collectively referred to hereunder as the Shareholders),

all hereby represented by Maître Pol Theisen, lawyer, professionally residing in Luxembourg, or any other lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, by virtue of proxies given under private seal.

Said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 20,160,171 (twenty million one hundred sixty thousand one hundred and seventy-one) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, divided into:

(a) 11,063,189 (eleven million sixty-three thousand one hundred and eighty-nine) ordinary shares;

(b) 10 (ten) class G shares, divided into:

(i) 5 (five) class G(a) shares; and

(ii) 5 (five) class G(b) shares;

(c) 10 (ten) class G1 shares, divided into:

(i) 5 (five) class G1(a) shares; and

(ii) 5 (five) class G2(b) shares; and

(d) 9,096,962 (nine million ninety-six thousand nine hundred and sixty-two) class H shares,

representing all the shareholders of the Company holding the entirety of the subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 201,601.71 (two hundred one thousand six hundred and one Euro and seventy-one Eurocents) and represented by 20,160,171 (twenty million one hundred sixty thousand one hundred and seventy-one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly resolve on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 0.10 (ten Eurocents) by way of cancellation of the entire share classes G1(a) and G(a) from the current amount of EUR 201,601.71 (two hundred one thousand six hundred and one Euro and seventy-one Eurocents) to EUR 201,601.61 (two hundred one thousand six hundred and one Euro and sixty-one Eurocents) and payment of an aggregate redemption price (including premium) of approximately EUR 787,509.89 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred and nine Euros and eighty-nine Eurocents);

2. Subsequent amendment of article 7 of the Company's articles of association, in order to reflect the change mentioned in item 1 above;

3. Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. that the Shareholders, represented as stated above, acknowledge that a convening notice has been sent to all the shareholders of the Company (including those absent at the Meeting) on 29 August 2014;

IV. that the Shareholders, represented as stated above, consider themselves as duly convened by the above mentioned convening notice and declare having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance;

V. that the Meeting, after deliberation, unanimously (and thus in accordance with the majority requirements of article 199 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Company's articles of association) passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 0.10 (ten Eurocents) by way of redemption and subsequent cancellation of the entire share classes G1(a) and G(a) of the Company from the current amount of EUR 201,601.71 (two hundred one thousand six hundred and one Euro and seventy-one Eurocents) to EUR 201,601.61 (two hundred one thousand six hundred and one Euro and sixty-one Eurocents) (the Share Capital Decrease).

As a result of such Share Capital Decrease, EBT, as the holder of all G1(a) and G(a) shares of the Company shall be entitled to the payment of an aggregate redemption price (including premium) of approximately EUR 787,509.89 (seven hundred eighty-seven thousand five hundred and nine Euros and eighty-nine Eurocents).

Second resolution

The Shareholders subsequently resolve to amend the article 7.1.1 of the Company's articles of association, in order to reflect the Share Capital Decrease, which shall now read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 201,601.61 (two hundred one thousand six hundred and one Euro and sixty-one Eurocents) represented by 20,160,161 (twenty million one hundred sixty thousand one hundred and sixty one) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, divided as follows:

- (i) 11,063,189 (eleven million sixty-three thousand one hundred and eighty-nine) Ordinary shares;
- (ii) 9,096,962 (nine million ninety-six thousand nine hundred and sixty-two) Class H shares;
- (iii) 5 (five) Class G(b) shares; and
- (iv) 5 (five) Class G1(b) shares."

Third resolution

The Shareholders resolve to empower and authorise any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, and any manager of the Company, each one of them acting individually and on behalf of the Company, with full power of substitution in order (i) to register the Share Capital Decrease in the share register of the Company and to sign such share register, (ii) to accomplish the filing of the relevant documents regarding the Share Capital Decrease with the Luxembourg Trade and Companies Register, and (iii) to perform anything else which might be necessary, required, desired or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre, devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Sterling Testing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec un capital social de EUR 201.601,71 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158005 (la Société).

Ont comparu:

1. Herculean Testing Group B.V. Employee Benefit Trust, agissant par son mandataire Appleby Trust (Jersey) Limited, un limited partnership existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 13-14, Esplanade, JE - JE1 1BD St Helier, Jersey, et enregistré auprès du le Jersey Trade Register sous le numéro 21755 (EBT);
2. Joshua Gregg, résidant au 1144, Katella Street, USA - CA 92651 Laguna Beach, États-Unis d'Amérique;
3. Colin Speedie, résidant au 15314, Woodlawn Manor Court, USA - TA 77429 Cypress, États-Unis d'Amérique;
4. Chan Hau Chong, résidant au 20, Heston Walk, Oxley Park, GB - MK44JP Milton Keynes, Royaume-Uni;
5. Hendrik Sluiters, résidant au 1428 Barlow Ct., Palm Beach Gardens, FL 33410, États-Unis d'Amérique;
6. Thomas David Shipley, résidant au 8, Church Street, GB - DN9 2HY Haxey, Doncaster, Royaume-Uni;
7. Jeffrey Stuart Joyce, résidant au 3415, Rosewood Lane N, USA - 55441 Plymouth, États-Unis d'Amérique;
8. Michael Nakonechny, résidant au 1245, Cobblers Crossing, USA - IL 60120 Elgin, États-Unis d'Amérique;
9. Matthew White, résidant au 1, Park Farm Byre, Kennington Road, GB - OX14 2JW Radley, Oxon, Royaume-Uni;
10. Joanne Patricia Martin, résidant au 150, North Road, GB - SG14 2BZ Hertford, Royaume-Uni;
11. Matthew Giesler, résidant au 619 E, Cheval Drive, USA - SC 29708 Fort Mill, États-Unis d'Amérique;
12. Robbert Jan Steenks, résidant au 215, De Kempenaerstraat, NL - NL 1051 DC Amsterdam, Pays-Bas;
13. Arnout Lijesen, résidant au 4201, Grimes Ave. S., USA - 55416 Edina, États-Unis d'Amérique;
14. Michael Janssen, résidant au 20345, Ellen Drive, USA - MI 48152 Livonia, États-Unis d'Amérique;
15. Christopher La Mothe, résidant au 7950, Spring Mill Road, USA - IN 46260, Indianapolis, États-Unis d'Amérique;
16. Albert Lenderink, résidant au 2, Harderstraat, NL-7559 HK Hengelo, Pays-Bas;

17. Eelco A.W. Niermeijer (co-trustee), agissant pour The Niermeijer 2001 Family Trust dated 08/23/01, résidant au 30900, Rancho Viejo Road, bâtiment c/o Verano & Verano, Suite 145, USA - CA 92675 San Juan Capistrano, États-Unis d'Amérique; et

18. Christine B. Niermeijer-Paterson (co-trustee), agissant pour The Niermeijer 2001 Family Trust dated 08/23/01, résidant au 30900, Rancho Viejo Road, bâtiment c/o Verano & Verano, Suite 145 USA - CA 92675 San Juan Capistrano, États-Unis d'Amérique;

19. Kevin Murphy, résidant au 338, St Joseph Avenue, USA - CA 90814 Long Beach, États-Unis d'Amérique; et

20. Hilario Maldonado Casillas, résidant au 7416, S. 27th Avenue, USA - 85041 Phoenix, États-Unis d'Amérique,
(les associés énumérés aux points 1. à 20 ci-dessus sont chacun un Associé, et collectivement dénommés les Associés),

Tous les Associés sont représentés par Maître Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, ou tout autre avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, agissant par leur mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 20.160.171 (vingt millions cent soixante mille cent soixante-et-onze) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

(a) 11.063.189 (onze millions soixante-trois mille cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires;

(b) 10 (dix) parts sociales de catégorie G, divisées en:

(i) 5 (cinq) parts sociales de catégorie G(a); et

(ii) 5 (cinq) parts sociales de catégorie G(b);

(c) 10 (dix) parts sociales de catégorie G1, divisées en:

(i) 5 (cinq) parts sociales de catégorie G1(a); et

(ii) 5 (cinq) parts sociales de catégorie G1(b); et

(d) 6.775.252 (six millions sept cent soixante-quinze mille deux cent cinquante-deux) parts sociales de catégorie H, représentant l'intégralité des associés de la Société détenant l'intégralité capital social souscrit de la Société d'un montant total de 201.601.71 EUR (deux cent un mille six cent un Euros et soixante-et-onze centimes d'Euro) et représenté par 20.160.171 (vingt millions cent soixante mille cent soixante-et-onze) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune, sont dûment représentés à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro) par voie d'annulation des entières catégories G1(a) et G(a) de parts sociales de la Société de l'actuel montant de 201.601,71 EUR (deux cent un mille six cent un Euros et soixante-et-onze centimes d'Euro) à un montant de 201.601,61 EUR (deux cent un mille six cent un Euros et soixante-et-un centimes d'Euro) et paiement d'un prix de rachat total (y compris prime) d'approximativement 787.509,89 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent neuf Euros et quatre-vingt-neuf centimes d'Euro);

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société, afin de refléter les changements mentionnés au point 1 ci-dessus;

3. Autorisations de modifier le registre de parts sociales de la Société; et

4. Divers.

III. que les Associés, représentés tel que décrit ci-avant, constatent qu'un avis de convocation a été envoyé à tous les associés de la Société (y compris ceux qui sont absents à la présente Assemblée) en date du 29 août 2014;

IV. que les Associés, représentés tel que décrit ci-avant, se considèrent dûment convoqués par l'avis de convocation susmentionné et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;

V. que l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité (en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et les statuts de la Société):

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de 0.10 EUR (dix centimes d'Euro) par voie de rachat et d'annulation subséquente des entières catégories G1(a) et G(a) de parts sociales de la Société de l'actuel montant de 201.601,71 EUR (deux cent un mille six cent un Euros et soixante-et-onze centimes d'Euro) à un montant de 201.601,61 EUR (deux cent un mille six cent un Euros et soixante-et-un centimes d'Euro) (la Réduction du Capital Social).

Suite à cette Réduction du Capital Social, EBT, en tant que détenteur de toutes les parts sociales de catégorie G1(a) et G(a) aura droit au paiement d'un prix de rachat total (y compris prime) d'approximativement 787.509,89 EUR (sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent neuf Euros et quatre-vingt-neuf centimes d'Euro).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.1.1 des statuts de la Société, afin de refléter la Réduction du Capital Social, qui doit dorénavant être lu comme suit:

“Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 201.601,61 (deux cent un mille six cent un Euros et soixante-et-un centimes d'Euro) représentés par 20.160.161 (vingt millions cent soixante mille cent soixante-et-un) Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune, divisées en:

- (i) 11.063.189 (onze millions soixante-trois mille cent quatre-vingt-neuf) Parts Sociales ordinaires;
- (ii) 9.096.962 (neuf millions quatre-vingt-seize mille neuf cent soixante-deux) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iii) 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie G(b); et
- (iv) 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie G1(b).”

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les changements intervenus ci-dessus et donne par la présente pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, avec plein pouvoir de substitution, chacun d'eux agissant individuellement et dans l'intérêt de la Société, de procéder (i) à l'enregistrement de la Réduction du Capital Social dans le registre de parts sociales de la Société et de pourvoir aux formalités y relatives, (ii) à l'accomplissement du dépôt des documents pertinents concernant la Réduction du Capital Social dans le registre de commerce et des sociétés du Luxembourg, et (iii) de procéder à toute autre formalité nécessaire, exigée, désirée ou utile à l'accomplissement et à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Theisen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 11 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014145139/227.

(140164438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

KFC North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.207.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of the month of September.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46.448,

here represented by Ms Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally in Diekirch, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law

of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “KFC North America S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To hold, develop, manage, promote, transfer, sell, acquire, license, subcontract and/or assign in any way, all or part of intellectual property rights of any nature to any company associated in any way with the Company or third party for such consideration as the Company may think fit;

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-), represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01.-) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred “inter vivos” to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and “ad nutum”, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two (2) managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two (2) managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 December and closes on 30 November.

Art. 18. Each year, as of 30 November, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and

be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds mentioned in Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 30th day of November 2015.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100,-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à Diekirch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La Société aura la dénomination «KFC North America S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société ou personne physique appartenant au même groupe de sociétés que celui de la Société (les «Sociétés Affiliées»), ou à tout gérant/administrateur des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

7) De détenir, développer, gérer, promouvoir, transférer vendre, licencier, sous-traiter et / ou céder de quelque manière que ce soit, tout ou partie de droits de propriété intellectuelle de toute nature à toute société associée d'une quelconque façon à la Société ou à tout tiers pour toute contrepartie que la Société jugera utile; et

8) De manière générale faire toute chose apparaissant à la société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par le moyen d'une résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soit ou non un établissement permanent) tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires politiques, économiques ou sociaux sont intervenus ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec la facilité de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le conseil de gérance, ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. La vie de la Société ne prend pas fin par décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne sont pas autorisés, en toutes circonstances, d'exiger l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital social - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000.-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un cent de Dollar américain (USD 0,01.-) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par le biais d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à son actionariat.

Art. 10. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés sans l'approbation de tous les associés de la Société.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales s'appliquent.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier

exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et son/sa/leur rémunération est fixée par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des suffrages exprimés, ou de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/ des gérant(s) peut être modifiée par une résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut/peuvent, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Dans les rapports avec les tiers, le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet de la Société, pourvu que les termes de ces Statuts aient été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), peut de temps à autre sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant (s) de la Société.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) déterminera les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (si tel est le cas) de son/ses mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux (2) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux (2) gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmise par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé pourra voter par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans un tel cas, une assemblée générale se réunit au moins une fois par an au Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. D'autres assemblées générales des associés pourront se tenir dans le Grand-Duché de Luxembourg à tout moment indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la loi et doivent être envoyées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation doit être envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé pourra agir à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de télécommunication une autre personne qui n'est pas nécessairement associé.

Chaque associé peut participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée ou à la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des suffrages exprimés, quelle que soit la part du capital représentée.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale extraordinaire à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

L'associé unique exerce seul les pouvoirs qui lui sont conférés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être enregistrés dans un procès-établi par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

Art. 18. Chaque année, au 30 novembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra un inventaire des avoirs de la Société indiquant les valeurs des actifs et des passifs, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et les dettes du/des gérant(s), du ou des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et associé(s) envers la Société.

Dans le même temps le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Chaque associé peut prendre connaissance au siège social, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), cette inspection ne sera autorisée seulement pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut/peuvent être ou ne pas être associé(s).

Chaque commissaire sera nommé pour un mandat se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A la fin de cette période et de chaque période ultérieure, le(s) commissaire(s) peut/peuvent être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle portant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils mentionnés ci-dessus, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide(nt) des termes et conditions de son/leur mandat.

Dividendes - Réserves

Art. 21. Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale s'élève au dixième du capital social, tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre, mais redeviendra obligatoire si la réserve légale tombe en-dessous de ce dixième.

L'assemblée générale des associés à la majorité fixée par la loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que le bénéfice sera distribué à l'associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient/détiennent, sous forme de dividendes ou être reportés ou affectés à une réserve extraordinaire

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société, ou de l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours, sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés et des réserves disponibles, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve devant être établies conformément à la Loi ou les Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec le consentement de la majorité des associés détenant trois-quarts du capital social doit nommer un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du/des liquidateur(s) et leur rémunération.

Lorsque la liquidation de la Société est clôturée, le boni de liquidation de la Société sera attribué aux associés proportionnellement à la part qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour laquelle aucune disposition spécifique n'est faite dans les Statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 30 novembre 2015.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit deux millions (2,000,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars (USD 20,000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11426. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144900/529.

(140165050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Patron Grasmoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.209.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth of September.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on September 1st, 2014.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Grasmoor S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be

deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3rd, 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12th, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Grasmoor S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2). Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42827. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145028/293.

(140165058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.508.250,39.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.831.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Change Capital (Guernsey) II Limited., a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, registered with the Guernsey Registry under registration number 47849,

duly represented by Mr Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on 9 July 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under registration number B 178831 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître, Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2136 on 3 September 2013 (hereafter the "Company").

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Stock split of the Company's shares, by splitting the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) currently consisting of one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, into a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each

2. Increase of the Company's share capital by an amount of seventeen million four hundred ninety-five thousand seven hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,495,750.39), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to a new amount of seventeen million five hundred eight thousand two hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,508,250.39);

3. Creation of ten (10) different classes of shares to be named Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares, and conversion of the one billion seven hundred and fifty million eight hundred and twenty-five thousand thirty-nine (1,750,825,039) Company shares, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, into:

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class B shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class C shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class D shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class E shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class F shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class G shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class H shares,
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class I shares, and
 - one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-three (194,397,223) Class J shares;
- with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

4. Decision to fully restate the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

Then the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to proceed with a stock split of the Company's share capital, by splitting the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) currently consisting of one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, into a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), consisting of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Second Resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of seventeen million four hundred ninety-five thousand seven hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,495,750.39), in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to a new amount of seventeen million five hundred eighty-two thousand two hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,508,250.39), through the issuance of one billion seven hundred and forty-nine million five hundred and seventy-five thousand thirty-nine (1,749,575,039) new shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

All of the one billion seven hundred and forty-nine million five hundred and seventy-five thousand thirty-nine (1,749,575,039) newly issued shares have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of seventeen million four hundred ninety-five thousand seven hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,495,750.39).

Subscription and payment

All the one billion seven hundred and forty-nine million five hundred and seventy-five thousand thirty-nine (1,749,575,039) new shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, have been subscribed by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, at an aggregate subscription price of seventeen million four hundred ninety-five thousand seven hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,495,750.39) to be allocated to the share capital of the Company

Total: seventeen million four hundred ninety-five thousand seven hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,495,750.39) paid for one billion seven hundred and forty-nine million five hundred and seventy-five thousand thirty-nine (1,749,575,039) new shares.

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of seventeen million four hundred ninety-five thousand seven hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,495,750.39) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third Resolution

The sole shareholder resolves to:

create the following new classes of shares to be denominated as follows: Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares;

(i) convert the existing one billion seven hundred and fifty million eight hundred and twenty-five thousand thirty-nine (1,750,825,039) Company shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into:

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class B shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class C shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class D shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class E shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class F shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class G shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class H shares,
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class I shares, and

- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-three (194,397,223) Class J shares;

with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each;

Fourth Resolution

As the result of the first and second resolutions, the sole shareholder resolves to fully restate the articles of association of the Company without changing its corporate object, so that they shall henceforth read as follows:

“A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Freedom Luxembourg Investor S.à.r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company’s share capital is set at seventeen million five hundred eight thousand two hundred fifty euro and thirty-nine cent (EUR 17,508,250.39), represented by one billion seven hundred and fifty million eight hundred and twenty-five thousand thirty-nine (1,750,825,039) shares divided as follows:

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) Class A shares (the “Class A Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class B shares (the “Class B Shares”),

- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class C shares (the “Class C Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class D shares (the “Class D Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class E shares (the “Class E Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class F shares (the “Class F Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class G shares (the “Class G Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class H shares (the “Class H Shares”),
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-seven (194,397,227) Class I shares (the “Class I Shares”), and
- one hundred and ninety-four million three hundred and ninety-seven thousand two hundred and twenty-three (194,397,223) Class J shares (the “Class J Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. class J to A shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company’s share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

“Available Amount” means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of these articles of incorporation, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of incorporation of the company;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP

“Cancellation Value Per Share” means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

“Total Cancellation Amount” means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company’s share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.3 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers. The Company may have several classes of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. In case the Company has several classes of managers, the board of managers can deliberate or act validly only if at least one (1) manager of each class is present or represented at the meeting.

16.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote. In case the Company has several classes of managers, resolutions of the board of managers are adopted validly only if such majority contains the affirmative vote by one (1) manager of each class.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes,

which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class I Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuf de juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Change Capital (Guernsey) II Limited., une limited liability company constituée en vertu des lois de Guernsey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, Channel Islands, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 47849,

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernsey, le 9 juillet 2014.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique»), de Freedom Luxembourg Investor S.à.r.l. une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178831 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 2136 en date du 3 septembre 2013. (ci-après la «Société»).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute condition de préavis et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda suivant:

Agenda

1. Fractionnement des parts sociales, par le biais d'une division du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, en un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominal d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.495.750,39), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à dix-sept millions cinq cent huit mille deux cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.508.250,39);

Création de dix (10) différentes classes de parts sociales appelées Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J; et conversion des un milliard sept cent cinquante millions huit cent vingt-cinq mille trente-neuf (1.750.825.039) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune en:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe B,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe C,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe D,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe E,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe F,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe G,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe H,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe I et
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-trois (194.397.223) Parts Sociales de Classe J;
- ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

3. Refonte des statuts de la Société;

4. Divers.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les actionnaires décident de procéder à un fractionnement des parts sociales du capital social, par le biais d'une division de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, en un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominal d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.495.750,39), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sur un nouveau montant de dix-sept millions cinq cent huit mille deux cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.508.250,39) par l'émission de un milliard sept cent

quarante-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille trente-neuf (1.749.575.039) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

L'intégralité des un milliard sept cent quarante-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille trente-neuf (1.749.575.039) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associé Unique pour un prix total de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.495.750,39).

Souscription et paiement

Toutes les un milliard sept cent quarante-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille trente-neuf (1.749.575.039) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune sociales ont été souscrites par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, à un prix de souscription total de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.495.750,39) qui sera alloué au capital social de la Société.

Total: dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.495.750,39) payés pour un total de un milliard sept cent quarante-neuf millions cinq cent soixante-quinze mille trente-neuf (1.749.575.039) nouvelles parts sociales.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été intégralement payées en espèces de sorte que le montant total de dix-sept millions quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.495.750,39) est dès à présent à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été fournie au notaire soussigné.

Troisième Résolution

L'Associé Unique se résout à:

(i) Créer des nouvelles classes appelées comme suit: Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et Parts Sociales de Classe J.

(ii) Convertir les un milliard sept cent cinquante millions huit cent vingt-cinq mille trente-neuf (1.750.825.039) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune en:

- Un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe B,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe C,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe D,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe E,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe F,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe G,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe H,
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe I et
 - cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-trois (194.397.223) Parts Sociales de Classe J,
- ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

Quatrième Résolution

En conséquence de la première et deuxième résolution, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte des statuts de la Société sans changer son objet social et qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de Freedom Luxembourg Investor S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à dix-sept millions cinq cent huit mille deux cent cinquante euros et trente-neuf centimes (EUR 17.508.250,39), représenté par un milliard sept cent cinquante millions huit cent vingt-cinq mille trente-neuf (1.750.825.039) parts sociales divisées comme suit:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales de Classe A («Parts Sociales de Classe A»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe B («Parts Sociales de Classe B»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe C («Parts Sociales de Classe C»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe D («Parts Sociales de Classe D»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe E («Parts Sociales de Classe E»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe F («Parts Sociales de Classe F»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe G («Parts Sociales de Classe G»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe H («Parts Sociales de Classe H»),
- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept (194.397.227) Parts Sociales de Classe I («Parts Sociales de Classe I») et

- cent quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-trois (194.397.223) Parts Sociales de Classe J («Parts Sociales de Classe J»),

ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe J).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Classe J à Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d'Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d'Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.3 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Au moins 30 jours avant toute assemblée des associés, les associés doivent en être notifiés et cette notification doit contenir un agenda expliquant de façon raisonnable les points à être discutés lors de l'assemblée convoquée. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance. Il peut exister plusieurs classes de gérants au sein de la Société.

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Lorsque la Société a plusieurs classes de gérants, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins un (1) gérant de chaque classe est présent ou représenté au conseil.

16.6 Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante. Lorsque la Société a plusieurs classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées valablement uniquement si la majorité comprend la voix affirmative d'un (1) gérant de chaque classe.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Lorsque la Société a plusieurs gérants, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Lorsque la Société a un Associé Unique elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Unique ou par la signature conjointe ou la seule signature par toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Unique. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque(s) agent(s) auquel/auxquelles pareil pouvoir en relation avec la gérance quotidienne de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe A détenues par eux, puis les détenteurs de Parts Sociales de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe F auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe F détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe G auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe G détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe H auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe H détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de la Classe I auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcents (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de la Classe I détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe J ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de la Classe J) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de la Classe I).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à sa charge en raison de cet acte notarié est évalué à environ EUR 7.000,-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33890. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144773/883.

(140164483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.